

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N ° 056_2024

Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil, vingt-quatre
Le seize décembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Victor Dehaine, sous la présidence M. Philippe BLERVAQUE, premier adjoint, en suite de convocation en date du 11 décembre 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : M. Philippe BLERVAQUE, M. Eddy ROLIN, Mme Catherine WILLEMS (arrivée à 19h25) Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Sandrine BILLIAU, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY.

Étaient excusé(e)s : Mme Jocelyne Durut, ayant donné procuration M. Philippe BLERVAQUE. Mme Virginie VASSEUR, ayant donné procuration à Catherine WILLEMS. Mme Domitille DENEUVILLE, ayant donné procuration à Brigitte DELANNOY.

Secrétaire de séance : M. Eddy Rolin

Fin de la séance : 20h

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : SIDEN-SIAN – NOUVELLE ADHESION – COMITES SYNDICAUX DES 22 FEVRIER 2024, 18 JUIN 2024 et 19 SEPTEMBRE 2024

VU :

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'arrêté préfectoral en date du 8 Avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 Novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « *Eau Potable et Industrielle* » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

L'arrêté interdépartemental en date du 31 Décembre 2008 portant adhésion du SIDEN France au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence Eau Potable, entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDEN France devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

La délibération en date du 4 septembre 2024 du Conseil Municipal de la commune de CRESPIN sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieur Contre l'INCENDIE »,

La délibération en date du 7 juin 2024 du Conseil Municipal de la commune de TRESCAULT sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « EAU POTABLE ».

La délibération en date du 11 avril 2024 du Conseil Municipal de la commune de SAINS-DU-NORD sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Défense Extérieur Contre l'INCENDIE »,

La délibération en date du 25 juin 2024 du Conseil Municipal de la commune de PAISSY sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « EAU POTABLE ».

La délibération en date du 5 août 2024 du Conseil Municipal de la commune d'HAVRINCOURT sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « EAU POTABLE ».

La délibération en date du 3 septembre 2024 du Conseil Municipal de la commune d'URVILLERS sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « EAU POTABLE ».

CONSIDERANT qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver cette adhésion au SIDEN-SIAN ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :
(15 voix POUR)

- **ACCEPTER** l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CRESPIN, SAINS-DU-NORD avec transfert de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,
- **ACCEPTER** l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de TRESCAULT, PAISSY HAVRINCOURT et URVILLERS avec transfert de la compétence « Eau Potable »,
- **CHARGER** Mme le Maire d'exécuter la présente délibération en tant que besoin.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Philippe Blervaque,

Premier Adjoint au Maire d'HAVERSKERQUE



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID : 059-215902933-20241216-056_2024-DE

